

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DDEEES 1175** Subvention à l'association des commerçants de la rue Cadet pour les illuminations de fin d'année 2013 (9e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants de la rue Cadet 9e pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement, en date du 1er décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.800 euros est attribuée à l'association des commerçants de la rue Cadet située 11, rue Cadet (9e) (50381 – 2014-04533) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 23.870 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.800 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004) et suivant.